## SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DISTRIBUTION D'EAU DU SUD-OUEST LYONNAIS

SIEGE SOCIAL: MAIRIE DE VAUGNERAY SIEGE ADMINISTRATIF: 5, Place de l'Eglise-69670 VAUGNERAY

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°2023-007

Date de convocation: 21 mars 2023

Nombre de délégués en exercice : 26 Nombre de membres présents : 18 Nombre de membres votants: 18

L'an deux mille vingt-trois, le 28 MARS à 18 heures 30, le COMITE SYNDICAL s'est réuni en séance publique ordinaire, à la salle des fêtes de Vaugneray.

Présents: MM. JULLIEN, REMILLY, CATRAIN, FERLET, MARTIN, GIORGIO, PASCUAL, BURLET, BOBICHON, COQUARD, DIDELET, GROSSIORD, BOICHON, BOUKACEM, LHOPITAL.

MMES MABON, BERTIN, REVOL,

Secrétaire de séance : M. COOUARD

Objet : Approbation du Compte de Gestion 2022 dressé par le Receveur, Monsieur GAUCHER

Monsieur le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents :

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Ont signé tous les Membres présents. Pour copie certifiée conforme.

Le Secrétaire de séance Didier COQUARD

aju

Le Président Daniel JULLIEI

REÇU EN PREFECTURE

le 03/04/2023

Application agréée E-legalite.com

9\_DE-069-200080786-20230328-2023\_007-DB